

Synode ordinaire de printemps de l'Église réformée vaudoise des 9 et 10 juin 2023

Approbations, sacerdoce universel et approche holistique

Lausanne, 15.06.2023 – Réunis à la Tour-de-Peilz vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 pour le Synode ordinaire de printemps, le législatif et l'exécutif de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) ont approuvé comptes et gestion 2022 de l'Institution. Les préoccupations de renouvellements ont notamment été traitées avec la création d'un fonds solidaire, les métiers d'Église, la catéchèse ainsi que la gouvernance institutionnelle. Un renouvellement particulièrement réjouissant fut l'accueil de quinze animateurs et animatrices d'Église et cinq ministres. L'Assemblée législative cantonale a également pris congé des trois membres du Conseil synodal démissionnaires à la fin août et a été informée de la répartition des dicastères au sein de l'exécutif au 1^{er} septembre 2023.

Comptes et gestion 2022 approuvés

Comptes 2022

Les débats sur les comptes 2022 se sont appuyés sur les rapports du Conseil synodal et de la Commission des finances.

Le trésorier de l'EERV a qualifié la situation générale des comptes de l'EERV 2022 comme bonne, malgré une perte liée à une moins-value de titres, sans cette perte les résultats de l'exploitation annuelle se concluraient avec un bénéfice.

Le Conseil synodal remercie le canton de Vaud de son soutien très important permettant d'établir un budget de façon efficiente. L'actuelle convention liant l'Église réformée vaudoise avec le Canton est valable jusqu'en 2024 et sera discutée et reconduite.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée synodale :

- le Synode décide l'attribution au fonds suivant :
chf 2'701.- au Fonds de l'Étincelle
- le Synode décide l'attribution au fonds suivant :
chf 155'798 fr. provenant de la dissolution de la Fondation « Bois soleil » en faveur du Fonds de formation solidaire
- le Synode décide l'attribution au fonds suivant :
chf 50'000 fr. provenant de la dissolution de la Fondation « Bois Soleil » en faveur de « Jardins Divers », Maison de la diaconie et de la solidarité
- le Synode approuve les comptes 2022 de l'EERV
- le Synode décide d'inscrire le déficit de chf 796'900.- au capital de l'EERV.

Gestion 2022

Les débats sur la gestion 2022 se sont appuyés sur les rapports du Conseil synodal et de la Commission de gestion.

Le rapport de gestion 2022 présente comment l'Église réformée vaudoise organise le service pour toutes et tous avec un point d'attention sur les enjeux de gouvernance qui mettent au défi l'EERV notamment dans la perspective de la prochaine législature :

- diminution du nombre de pasteurs et pasteuses sans la capacité d'une succession dans la même proportion
- diminution du nombre de réformés et réformées
- diminution du nombre d'actes liturgiques

La voie d'un renoncement conscient et responsable a déjà été ouverte, il s'agit de la continuer et la déployer par priorités.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée synodale :

- le Synode demande au Conseil synodal de faire de la gestion de la mémoire institutionnelle un objectif prioritaire et de doter l'EERV, avant la fin de la législature en cours, d'une procédure performante et centralisée d'enregistrement de la correspondance (courriers

- postaux et autres messages électroniques, entrants et sortants) et des dossiers en veillant à ce que la recherche de documents soit facile (recherche plein texte)
- le Synode demande au Conseil synodal de définir une stratégie claire et cohérente en matière de ressources humaines qui tienne compte de la pénurie à venir de ministres et de la communiquer rapidement au Synode
 - le Synode approuve la gestion du Conseil synodal pour l'année 2022.

Les compétences métiers au service de l'Église

Dans la perspective de renforcer, renouveler et soutenir les compétences métiers indispensables aux activités de l'Église, un dialogue engagé et soutenu s'est tenu à l'occasion du Synode ordinaire de printemps sur les thèmes ci-après.

Métiers d'Église et théologie des ministères

Les débats sur les métiers d'Église et théologie des ministères se sont appuyés sur les rapports du Conseil synodal et de la Commission d'examen.

Une urgence première est identifiée : l'ouverture de l'horizon des métiers d'Église trop souvent limités aux deux ministères consacrés (pastorat et diaconat). Permettre aux personnes souhaitant s'impliquer en Église d'y trouver une place selon leur vocation, leur formation et leurs compétences, en lien avec les exigences de la mission. Une façon également de renouveler et incarner le sacerdoce universel.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée synodale :

- le Synode prend acte du rapport du Conseil synodal, du rapport établi par Jean-Baptiste Lipp sur mandat du Conseil synodal, ainsi que du rapport de la Commission d'examen
- sur la base du rapport de Jean-Baptiste Lipp, des éléments amenés par la Commission d'examen et des résultats du chantier gouvernance, le Synode demande au Conseil synodal de mettre sur pied différents groupes de travail représentatifs pour proposer au Synode des pistes d'action en matière de théologie des ministères et des métiers d'Église.

Création d'un « Fonds de formation solidaire »

Les débats sur la création d'un Fonds de formation solidaire se sont appuyés sur les rapports du Conseil synodal et de la Commission des finances.

Afin de repourvoir ou compléter les postes de personnes partant à la retraite, un signal fort a été soumis à l'approbation des délégués et déléguées au Synode : la création d'un « Fonds de formation solidaire ». Il s'agit d'une formation accélérée en faveur de personnes s'engageant à travailler ultérieurement au sein de l'Église réformée vaudoise. Pour aider et soutenir les personnes souhaitant se former, se reconverter, se réorienter.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée synodale :

- le Synode accepte la création d'un fonds appelé « Fonds de formation solidaire » permettant le soutien aux personnes en vue d'une formation au ministère pastoral ou diaconal
- le Synode ratifie le règlement « Fonds de formation solidaire » tel que remis par le Conseil synodal.

Des forces vives accueillies en Église

C'est le 2 septembre à la cathédrale de Lausanne, lors du culte synodal de consécration et d'agrégation, que seront accueillies les cinq personnes agrégées ainsi que les quinze animateurs et animatrices d'Église. C'était l'occasion pour l'assemblée législative de les rencontrer et les féliciter.

Approche holistique des dotations

Selon la demande du Synode en novembre 2022, le Conseil synodal a établi un rapport dans une perspective d'alignement de la dotation effective des Services et des Offices au nombre d'EPT (emploi plein temps) votés par le Synode.

Le rapport dresse un état des lieux complet du travail des Services et des Offices et met en lumière leur appui permettant aux lieux d'Église d'exercer leur mission au service de toutes et tous.

Fiabilité, exemplarité et compétences sont incontournables pour mener la mission confiée sur la base d'une subvention étatique qui dicte et oblige le respect de normes légales.

Anticipation, conscience et responsabilité sont nécessaires à toute restructuration holistique.

Tous les secteurs, thématiques et entités sont impactés directement ou indirectement puisque liés et synchrones. « Qui cueille une fleur dérange une étoile » disait Théodore Monod, naturaliste biologiste. La réorganisation dans un domaine, entraîne des conséquences en chaîne dans les autres domaines.

La restructuration indique des échéances en juin ainsi qu'en automne 2024.

Centre culturel des Terreaux, programmes et relais

Financement du Centre culturel des Terreaux (CCT)

Les débats sur le financement du CCT se sont appuyés sur les rapports d'évaluation du Conseil synodal et de la Commission des finances.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée synodale :

- le Synode demande au Conseil synodal de mettre en place dès septembre 2023, en lien avec le Conseil de Fondation des Terreaux, des groupes de travail au CCT pour les 4 points d'amélioration : gouvernance, finances, équipement et communication
- conformément à la décision du Synode du 17-18 juin 2022 de l'établissement d'un nouveau contrat de prestation d'une durée de 4 ans (convention quadriennale) avec le CCT incluant une subvention annuelle de chf 275'000.-, le Synode accorde cette subvention pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 avec tacite reconduction sur les 4 ans, comme le propose la Commission des finances.

Point d'information sur trois programmes

- l'avancement du nouveau dispositif de la catéchèse
- le lancement d'un mandat pour établir une cartographie de la musique d'Église dans l'EERV
- la progression du chantier de la gouvernance : exécutif et législatif portent le chantier sur la gouvernance à travers une consultation générale déployée auprès de toutes les entités composant l'EERV.

Passage de relais

A la clôture du Synode, les délégués et déléguées l'assemblée législative ont pris congé des trois membres du Conseil synodal démissionnaires à fin août. S'il s'agissait de leur dernière participation à un Synode, les trois membres sortants restent pleinement engagés jusqu'à l'échéance de leur mandat.

Un engagement notamment dédié à la transmission de leurs dicastères et thématiques respectifs auprès des trois nouveaux membres du Conseil synodal qui leur succéderont début septembre. A cet effet une répartition s'est faite entre les membres sortants et les membres entrants. Dans cette perspective, la présidence du Conseil synodal est reprise dès le 1^{er} juillet 2023 par Anne Abruzzi.

Contact médias

- Marie-Claude Ischer, présidente du Conseil synodal sortante au 30.06.23, marie-claude.ischer@eerv.ch, 076 546 77 58
- Anne Abruzzi, présidente du Conseil synodal entrante au 01.07.23, anne.abruzzo@eerv.ch, 079 383 78 00
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 212 50 04